



## FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION

### GESTES D'URGENCE (AFGSU 2) Les urgences médicales au cabinet dentaire ( AFGSU 1 - 2 ) - Formation valide OBLIGATOIRE



Mise à jour du document le 12/02/2026

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Identifier les situations d'urgence médicale, déclencher l'alerte et transmettre le bilan adapté
- Observer et analyser la situation afin d'effectuer la mise en sécurité nécessaire et obtenir les renforts adaptés
- Prendre en charge seul ou en équipe une urgence vitale
- Réaliser la mise en condition du patient en attendant l'arrivée des secours
- Prendre en charge seul ou en équipe une urgence relative
- Prendre en charge une personne présentant un malaise ou un traumatisme léger

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

Ateliers pratiques et jeux de rôles

Mises en situations professionnelles

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 : Téléchargez le bulletin d'inscription de la session ( en cliquant sur la session souhaitée )

2 : Complétez le bulletin d'inscription et renvoyez le à UFSBD – Service Formation – 7 rue Mariotte – 75017 PARIS, accompagné du chèque de règlement. Le chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation

2 : A réception de votre bulletin d'inscription, vous recevez un mail de confirmation d'inscription

3 : 15 jours avant le début de votre formation, vous recevrez par courrier postal votre convocation à la formation

4 : Dans un délai de 7 jours après la formation, vous recevrez, par email, votre attestation de présence et de règlement

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

#### FORMATEURS

Formateurs urgentistes

#### PUBLIC

Equipe Dentaire : Chirurgien-Dentiste ou Assistant(e) Dentaire

Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française

#### PRÉ-REQUIS

Être Chirurgien-Dentiste ou Assistant(e) Dentaire

## NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

12

### DURÉE

21 heures soit 3 journées de 7 heures

### PROGRAMME

Programme téléchargeable en cliquant [ICI](#)

#### JOUR 1 :

##### Module 1 : Urgences potentielles I

- Malaise vagal
- Hypoglycémie
- Crise d'asthme
- Douleur thoracique
- Accident vasculaire cérébral
- Convulsions

##### Module 2 : Urgences vitales I

- Obstruction des voies aériennes
- Hémorragies
- Troubles de la conscience
- État de choc anaphylactique
- Arrêt cardio-respiratoire 1 : le praticien au cabinet dentaire

#### JOUR 2 :

##### Module 1 : Urgences vitales II

- Arrêt cardio-respiratoire 2 :le praticien au cabinet
- Arrêt cardio-respiratoire 3 : le praticien dans un lieu public
- Arrêt cardio-respiratoire 4 : le praticien dans un cadre privé

##### Module 2 : Urgences potentielles II

- Plaies et brûlures
- Traumatismes osseux
- Accouchement inopiné

#### JOUR 3 :

##### Rappels et nouvelles mises en situations pratiques

- Urgences collectives
- Les plans de secours
- Risques biologiques et chimiques
- Questions-réponses
- Évaluation de la formation

##### Conclusion et évaluation de la formation

### TARIF

De 680€ à 850€

### PRÉCISIONS SUR LE TARIF

#### CHIRURGIEN-DENTISTE :

Tarif adhérent : 780 €

Tarif non adhérent : 850 €

#### ASSISTANT(E) DENTAIRE :

Tarif adhérent : 680 €

Tarif non adhérent : 720 €

Le déjeuner est inclus.

## CALENDRIER

Cliquez sur la date pour télécharger le bulletin d'inscription:

**PLANIFICATION 2026, en INTER** ( planning évolutif – ajout de dates, tout au long de l'année ) :

- [Aix-en-Provence, les 11, 12 et 13 mars](#)
- [Bordeaux, les 18, 19 et 20 mars](#)
- [Bordeaux, les 07, 08 et 09 octobre](#)
- [Lille, les 1er, 2 et 3 avril](#)
- [Montpellier, les 15, 16 et 17 avril](#)
- [Nantes, les 25, 26 et 27 mars](#)
- [Nice, les 16, 17 et 18 septembre](#)
- [Paris, les 18, 19 et 20 mars](#)
- [Paris, les 24, 25 et 26 juin](#)
- [Paris, les 28, 29 et 30 octobre](#)
- [Rennes, les 18, 19 et 20 mars](#)
- [Toulouse, les 20, 21 et 22 mai](#)
- [Strasbourg, les 25, 26 et 27 mars](#)
- [Strasbourg, les 10, 11 et 12 juin](#)

En SESSIONS PRIVÉES : Sur demande ( [formation@ufsbd.fr](mailto:formation@ufsbd.fr) )

## MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap de l'UFSBD** via l'adresse [referenthandicap@ufsbd.fr](mailto:referenthandicap@ufsbd.fr).

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

Les salles de formation réservées dans nos hôtels partenaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

**En début de formation** : évaluation des connaissances pré-formation

**En cours de formation** : le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

**En fin de formation** : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction

## CHIFFRES CLÉS

- **Satisfaction apprenants :98 %** (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)
- **704 stagiaires formés** ( calcul basé sur le nombre de stagiaires formés ces 12 derniers mois )

## FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

**CHIRURGIEN-DENTISTE :**

**Pour les praticiens libéraux > FIF PL** : à hauteur de 200 €/jour\*\* ( dans une limite de 2 jours pour une même formation, plafond de 600 €/an )

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL [fifpl.fr](http://fifpl.fr) au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

**Pour les praticiens salariés > OPCO EP\*** : renseignements et dossier de prise en charge sur [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

**\*selon barème annuel et sous réserve enveloppes disponibles. Pour 2023, les demandes sont à déposer avant le 30 novembre 2023.**

## **ASSISTANT(E) DENTAIRE :**

**OPCO EP** : selon barème annuel, renseignements et dossier de prise en charge sur [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

**\*\*\*selon barème annuel et sous réserve enveloppes disponibles. Pour 2023, les demandes sont à déposer avant le 30 novembre 2023.**

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

## **VALIDATION**

Attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence Niveau 2 ( valable 4 ans ) qui vous sera envoyée par courrier dans les semaines qui suivront la formation

## **MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS**

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception de votre bulletin d'inscription complété et de votre règlement.

## **TUTORIELS PRISE EN CHARGE**

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

[Tutoriel FIFPL](#)

[Tutoriel OPCO EP](#)

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

## **SPÉCIALITÉ**

Situations difficiles

UFSBD – 7 rue Mariotte 75017 Paris – 01 44 90 93 91 / 94

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat